

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 05374

Numéro SIREN : 378 277 263

Nom ou dénomination : SECAC

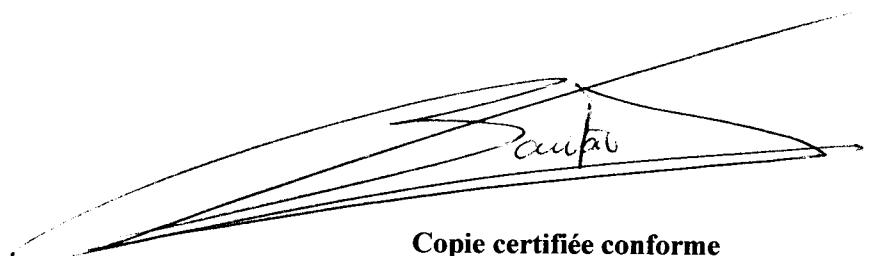
Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 17061

17061.

SECAC

Société par actions simplifiée de Commissariat aux Comptes
Au capital de 12.000 €
Siège social : 41, Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
378.277.263 RCS NANTERRE

Comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sautin", is written over a series of thin, curved lines that resemble a stylized signature or a graphic flourish. The signature is positioned in the lower right quadrant of the page.

**Copie certifiée conforme
Le Président**

1 BILAN AU 30/09/2023

1.1 Actif

Rubriques	Brut	Amort. Prov.	Net 2023	Exercice N-1
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 843	2 292	551	1 120
Fonds commercial	4 624		4 624	4 624
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	641		641	
ACTIF IMMOBILISE	8 108	2 292	5 816	5 744
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	72 510	8 335	64 175	38 249
Autres créances	25 421		25 421	9 666
Capital souscrit et appelé, non versé				
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	4 930		4 930	19 639
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	459		459	1 382
ACTIF CIRCULANT	103 319	8 335	94 984	68 936
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	111 428	10 627	100 801	74 680

1.2 Passif

Rubriques		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	(Dont versé : 12 000)	12 000	12 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			34 301
Écarts de réévaluation	(Dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		1 200	1 200
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	(Dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves	(Dont achat œuvres orig. artistes :)	1 230	1 230
Report à nouveau		(27 418)	(4 129)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(23 895)	(23 290)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES	(2 583)	21 313
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	(dt empr. Partic :))		
DETTES D'EXPLOITATION			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		81 538	45 296
Dettes fiscales et sociales		19 990	8 071
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 856	
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
	DETTES	103 384	53 368
Ecart de conversion passif			
	TOTAL GENERAL	100 801	74 680

2 COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2023

Rubriques	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	62 033		62 033	74 887
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	62 033		62 033	74 887
PRODUITS D'EXPLOITATION			62 033	74 887
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
CHARGES D'EXPLOITATION			85 908	98 176
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			85 053	97 242
Impôts, taxes et versements assimilés			287	509
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			569	426
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				(1)
		RESULTAT D'EXPLOITATION	(23 875)	(23 290)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			20	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			20	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		RESULTAT FINANCIER	(20)	
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(23 895)	(23 290)
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
		RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
BENEFICE OU PERTE			(23 895)	(23 290)

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

3.1 Méthode d'évaluation

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée. La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques. Le règlement 2004-06 du CRC du 23 novembre a été abrogé et remplacé par l'ANC 2014-03 concernant le paragraphe sur les immobilisations.

3.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, (prix d'achat et frais accessoires). Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

3.1.2 Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

3.1.3 Crédances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances impayées, dès lors qu'elles présentent un risque de non recouvrement, sont présentées au compte clients douteux.

Elles sont valorisées pour leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation évaluant le risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

3.2 Calcul des amortissement et provisions

3.2.1 Calcul des amortissements

L'amortissement a été calculé sur les durées normales d'utilisation des biens soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les taux et modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations sont les suivants :

Eléments	Durée	Mode
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
Installations générales agencements, aménagements	5 à 10 ans	Linéaire
Matériels et outillages	1 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire
Marques	10 ans	Linéaire
Construction sur sol d'autrui	5 à 20 ans	Linéaire
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Fonds commercial		

3.2.2 Calcul des provisions

Les éléments de l'actif circulant ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions.

Conformément à l'avis n° 2004-05 du 25 mars 2004 du CNC, une provision destinée à couvrir les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail a été constituée.

3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 Dérogations

Aucune dérogation notable n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.5 Faits marquant de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

SECAC

Société par Actions Simplifiée de Commissariat aux Comptes
Au capital de 12.000 €
Siège social : 41, Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
378.277.263 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2024

AFFECTATION DU RÉSULTAT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter la **perte** de l'exercice de **23.895,47 €**, de la manière suivante :

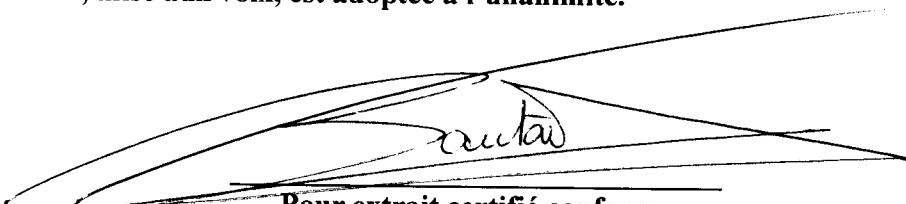
Perte de l'exercice	(23.895,47) €
- au compte "Report à nouveau" débiteur	(23.895,47) €
TOTAL EGAL A LA PERTE DE L'EXERCICE :	(23.895,47) €

[...]

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'au titre des trois exercices précédents, aucune distribution de dividendes n'a été effectuée.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 26 mars 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Pour extrait certifié conforme
Le Président